Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_142B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 1er septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Victor BATEJAT qui a donné pouvoir à M. Guillaume LE CORVEC, M. Michel GUEZET qui a donné pouvoir à M. Alexandre LANOË, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à M. Phillipe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à Mme Caroline COTTALORDA.

Secrétaire de séance : Mme Caroline COTTALORDA.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-142

Objet : Convention de partenariat avec l'association Jazz Salé – Subvention de 3 500€

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4 ;
Vu la demande de subvention de l'association Jazz Salé du 7 mai 2026,
Considérant l'intérêt public local du projet, qui se déroule à Carnac (résidence au grenier à sel, restitution à la médiathèque devant les collégiens des deux collèges, concert salle La Vigie) et participe à la politique culturelle de la commune,
Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine, Sport, Vie Associative et Vie de Proximité du 27 août 2026,

Le Conseil municipal, après avoir constaté que :
- M. Christophe VERINE n'a pas pris part au vote pour la convention avec l'association,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer à l'association Jazz Salé (SIREN 908202419) une subvention de 3 500 €, affectée à la résidence de création 2026 du trio ROUGE,
- D'approuver la convention de partenariat annexée et d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026 et que le versement est subordonné à la réalisation du projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

Caroline COTTALORDA

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.